



Vice caché sur véhicule occasion acheté à un particulier

Par **aadment**, le **26/03/2015** à **11:45**

Bjr

Je ne sais si je m'adresse au forum adéquate dans le cas contraire je vous prie de bien vouloir m'excuser

J'ai acheter un véhicule d'occasion à un particulier début janvier de cette année 4 100€. Après une 1^{ère} panne et intervention de Renault, il se trouve que la voiture est à nouveau en panne, mais gravement, il faut changer la culasse du véhicule qui à subit une surchauffe, bref 4.500€ de réparations et 1 semaine d'immobilisation.

Ma question, quel recours envers le vendeur et que faut il faire pour prouvé que le véhicule était mal entretenu et qu'il soit impossible sur ces voitures électroniques que des messages de surchauffe ou autres alertent l'ancien propriétaire qui à mon avis à été bien content de se débarrasser du véhicule avec ce vice caché

Je compte sur vous pour m'aider

Cordialement

A Adment

Par **Visiteur**, le **26/03/2015** à **13:47**

Bonjour,

c'est effectivement à vous de prouver le vice caché. Après, un joint de culasse qui lâche sur un véhicule à 4100€, et je suppose pas mal de km au compteur n'est pas si étonnant.

Par **janus2fr**, le **26/03/2015** à **13:51**

Bonjour,

Peu importe le kilométrage ou le prix de vente, si la panne existait déjà au moment de la vente et que l'acheteur ne pouvait pas s'en convaincre, le vice caché est avéré et la vente peut être annulée.

Le problème est effectivement de démontrer que le problème existait déjà au moment de la vente. L'appel à un expert est nécessaire.

Si la culasse était déformée depuis déjà quelques temps, c'est assez simple à démontrer pour un expert.

Par **adment**, le **29/03/2015** à **08:58**

merci de vos réponses

Autrement dit après 3 mois, il est très difficile de prouver le vice caché. Un expert pour le pénal d'après le net coûterait environ 4000€ et pour l'amiable, si tenté est que l'on peut rester encore "ami" après cela, 400€ sans compter l'immobilisation du véhicule le Temps de l'expertise. Pour la petite histoire, Renault (très correct) vous signalent le problème, pour s'assurer que le diagnostique est bon, si vous ne faites pas réparer vous repartez avec votre véhicule en l'état (culasse par terre), soit vous n'avez pas le choix, vous avez besoin du véhicule, vous faites réparer, notre cas et hop tout bénéf pour le truand qui vous a rouler, ce qui fait regretter d'être dans un pays civilisé. 4 000€ l'achat + 4 500 réparation + éventuellement 4 000€ pour l'expert, ça fait cher pour une bagnole d'occase qui à 12 000 km au compteur, qu'en pensez vous chers amis ???

Cordialement

A Adment